Brétigny-sur-Orge (91) : cagoulés et munis de marteaux, Icham* et Kader* voulaient s’en prendre à un détenteur de cryptomonnaies. Clémence du tribunal pour ces “primo-délinquants” : un an ferme ; le JAP en fixera les modalités d’exécution

28/10/2026 à 11h50



Il est 1 h 15 lorsque les deux jeunes garent leur Renault Kangoo près d’un pavillon de Brétigny-sur-Orge. Ils sont accompagnés d’un mineur et portent cagoules et gants de jardinage. Ils ont aussi un marteau, des colliers de serrage et des tournevis. À leur approche du portail, un chien aboie, l’alarme retentit et les caméras se déclenchent.

Le propriétaire, absent, reçoit une notification sur son téléphone. La brigade anticriminalité arrive sur place et repère le véhicule en fuite. Les trois individus sont placés en garde à vue. Icham et Kader expliquent avoir été recrutés sur les réseaux sociaux pour séquestrer un détenteur de

cryptomonnaies. Chacun devait toucher 200 euros.

Au tribunal, Kader répond à la présidente : « J’sais pas c’est quoi ». La procureure leur demande : « Cela ne vous est pas monté au cerveau que cette expédition était vouée à l’échec ? » Jugés le 26 octobre 2026, les deux jeunes, sans antécédent judiciaire, sont condamnés à trois ans d’emprisonnement, dont deux avec sursis.

* Les prénoms ont été changés
Sources : Evasion FM et ActuEssonne